



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions

Question écrite n° 95904

## Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les conditions d'attribution de la pension d'invalidité. La pension d'invalidité a pour objectif d'apporter une aide financière aux travailleurs âgés de moins de 60 ans qui ont perdu au moins les 2/3 de leur capacité de travail. Elle peut néanmoins être refusée lorsque l'incapacité qui pourrait la justifier est antérieure à l'immatriculation et non aggravée depuis celle-ci, par exemple une maladie congénitale. Cette situation est vécue comme une injustice par les personnes victimes d'un handicap congénital. Il lui demande si le Gouvernement envisage de modifier la législation en la matière afin de faciliter l'attribution de la pension d'invalidité aux travailleurs handicapés congénitaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-René Marsac](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95904

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mai 2016](#), page 4174

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)